

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 821 suspendant les délégations de Messieurs les Ministres de la C.F.S. concernant le recrutement ou le licenciement de personnel journalier .

n° 821

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
19 juillet 1961

Numéro JO  
n° 7 du 31/07/1961

Date du numéro  
31 juillet 1961

### VISAS

**Vul'**arrêté n° 1980 CAB du 30 décembre 1958 chargeant par délégation du Chef de Territoire les membres du Conseil de Gouvernement de la gestion de certains services territoriaux

**Vul'**arrêté n° 1981 CAB du 30 décembre 1958 fixant les attributions des membres du Conseil de Gouvernement

**Vul'**exécution du budget,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Les délégations de MM. les Ministres de la Côte Française des Somalis concernant tout recrutement ou tout licenciement de personnel journalier sont suspendues.

#### Art. 2

— Les recrutements ou licenciements de cette nature auront lieu, sur proposition des Ministres, après visa de l'ordonnateur délégué du budget et approbation préalable du Chef du Territoire. Les Commandants de Cercle conservent en cette matière leurs attributions actuelles.

**Le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement, J. COMPAIN.**